

Le stage d'avocat.e à Fribourg

Nina Hochstetter, Avocate-stagiaire auprès de l'Etude Aïoutz & de Steiger à Fribourg

La transition entre l'Université et le monde professionnel est généralement une étape importante pour bon nombre d'étudiants. En outre, bien que l'Université apporte des connaissances considérables aux candidat.es de bachelor et de master, elle ne familiarise pas les étudiant.es avec le quotidien du métier d'avocat.e.

Le stage d'avocat.e est donc un passage non-obligé mais souvent entrepris par les étudiant.es ayant achevé leurs études de droit.

Cette option s'offre évidemment à celles et ceux qui se prédestinent au métier d'avocat.e, mais également aux personnes préférant se diriger vers un métier de greffier.e ou de juriste. En effet, dans la pratique, un brevet d'avocat est de plus en plus souvent requis pour accéder à l'exercice de ces professions.

Dans le canton de Fribourg, la durée du stage d'avocat.e est d'au minimum dix-huit mois. Dans ce contexte, il est possible - et vivement recommandé - d'effectuer un stage de greffe d'une durée de six mois auprès d'une autorité tel qu'un tribunal d'arrondissement, une préfecture, le Tribunal cantonal ou encore le Ministère public. Bien qu'il soit possible de déduire ce stage de la durée totale du stage d'avocat.e, il est conseillé d'effectuer tout de même dix-huit mois au sein d'une étude d'avocat afin d'enrichir au maximum ses connaissances juridiques.

Les étudiants s'intéressant au métier d'avocat.e peuvent, dès la réussite de leur travail propédeutique, chercher à intégrer une étude pour un stage universitaire d'une durée de deux mois, dans le but de découvrir si cette profession pourrait devenir une vocation. Cette possibilité qu'offre l'Université, en échange de 3 crédits ECTS, est pour ainsi dire l'unique opportunité qu'ont les étudiant.es de se faire une idée du métier d'avocat.e avant de postuler réellement pour un stage. Une fois la décision prise, il est indispensable d'envoyer rapidement des dossiers de postulation car les places de stage ne sont pas aussi nombreuses que les étudiant.es terminant l'Université.

Certaines études engagent très tôt leurs futurs stagiaires et sont déjà complètes deux ans à l'avance, voire davantage. A l'inverse, d'autres maîtres de stage préfèrent

choisir un.e candidat.e à plus brève échéance. Afin d'optimiser les chances, il est donc conseillé de débiter les postulations pour un stage auprès d'une autorité deux ans avant la date d'engagement souhaitée. Une fois la confirmation obtenue, vient le moment de soumettre sa candidature à des études d'avocats et de se renseigner sur certains points fondamentaux. Par exemple, bien qu'un bon nombre d'études exercent dans tous les domaines principaux du droit, certaines ont des champs de prédilection tels que le droit de la construction ou le droit matrimonial. Sachant que l'examen du brevet porte sur le droit pénal, le droit civil et le droit administratif, il est important de garder à l'esprit que la formation, tant auprès d'une autorité judiciaire que d'une étude d'avocat, doit demeurer variée afin de permettre au candidat d'acquérir les compétences nécessaires dans tous les domaines.

* * *

Après avoir terminé mes études à l'Université de Fribourg, j'ai moi-même décidé de poursuivre ma formation en entamant un stage d'avocat.e. Particulièrement attirée par le droit pénal, j'ai débuté par un stage de greffière au sein du Ministère public qui s'est avéré très enrichissant, tant sur le plan du droit matériel que du point de vue de la procédure. Les stagiaires ont en effet l'opportunité de se voir confier la rédaction d'ordonnances pénales, d'actes d'accusation ou encore d'assister à des auditions menées par un Procureur. Cette expérience, marquant un passage entre les études universitaires et la vie professionnelle, m'a permis de découvrir les différentes étapes de l'instruction pénale et de donner un sens concret aux connaissances acquises sur les bancs de l'Université. Les cours dispensés durant le bachelor et le master, bien que très complets d'un point de vue théorique, manquent toutefois de dimension pratique. A mon sens, le stage auprès d'une autorité judiciaire remédie à cette lacune en offrant une transition "douce" aux stagiaires qui sont entourés d'une équipe attentive chargée de les superviser, aux côtés d'autres co-stagiaires dans la même situation et avec une charge de travail relativement modérée.

J'ai ensuite poursuivi mon parcours avec un second stage au sein d'une étude d'avocats, qui m'a réellement immergée dans la profession. Les tâches sont soudainement devenues plus conséquentes et variées puisque l'avocat.e-stagiaire est amené.e à rencontrer des clients, à les conseiller, à les assister auprès d'auditions de Police ou encore lors d'audiences au Tribunal. L'étape - parfois redoutée - de la plaidoirie est inévitable mais extrêmement formatrice pour apprendre à extraire d'un dossier les éléments utiles à la défense d'un client. L'avocat.e-stagiaire apprend également à respecter les délais, à faire face aux urgences et à assumer toutes sortes de responsabilités qui lui permettent d'acquérir toujours davantage d'autonomie. L'avocat.e-stagiaire doit également consacrer du temps à la rédaction de mémoires, exercice auquel il ou elle a déjà été entraîné.e à l'Université par le biais de travaux de proséminaire ou de séminaire. A ce titre, les outils assimilés et utilisés en bachelor ou en master sont d'une aide considérable pour cet aspect du métier d'avocat.e. Les Commentaires romands ou bâlois permettent d'éclaircir et de préciser des notions juridiques, tout comme d'autres ouvrages de doctrine, souvent présents dans les bibliothèques d'études d'avocats. Il est en effet éminemment (ou extrêmement) utile de s'y référer lors de la rédaction d'une écriture juridique afin d'étoffer son argumentation. Par ailleurs, pour déterminer si une question ou un problème auquel on fait face ont déjà été traités, il est indispensable de consulter régulièrement la jurisprudence. Les plateformes telles que Lawinside.ch, Crimen.ch ou d'autres sites résumant et analysant la jurisprudence sont d'excellentes ressources pour s'informer des nouvelles décisions rendues dans divers domaines. La fonctionnalité des newsletters permet en outre de recevoir chaque semaine, par courriel, les derniers résumés d'arrêts, incitant les abonnés à se tenir au courant de l'évolution du droit. J'utilise personnellement ces plateformes de manière hebdomadaire pour rechercher une réponse précise à une interrogation ou pour consulter spontanément les derniers articles publiés, quel que soit le domaine concerné.

* * *

Le stage d'avocat.e est évidemment très enrichissant du point de vue strictement juridique car après avoir passé tant d'années d'études à s'exercer sur des cas fictifs comportant des prénoms d'emprunt, le ou la

stagiaire a enfin l'occasion de traiter des dossiers réels pour le compte de clients qui vivent la procédure judiciaire d'une façon personnelle. Et c'est là qu'une nouvelle dimension, absente des thématiques étudiées à l'Université, fait son apparition. En effet, bien que les juristes ne soient pas formés à la psychologie, ils doivent bien souvent en maîtriser les principaux aspects lorsqu'il s'agit d'appréhender la situation de leur mandant, de le rassurer, de l'aider à prendre du recul ou tout simplement de nouer un lien de confiance avec lui.

Les affaires de divorce sont un bon exemple de contextes lors desquels les parties éprouvent de vives émotions qu'il faut tenter de canaliser pour mener à bien la procédure. Parfois, c'est la barrière de la langue qui complique les discussions et rend la compréhension laborieuse. Il faut alors faire preuve de patience et d'adaptation.

Ma première expérience dans ce domaine m'a confrontée au cas d'un client, ressortissant étranger sans famille en Suisse, qui se trouvait en détention provisoire depuis plusieurs mois pour cause de vente de stupéfiants. J'ai rencontré pour la première fois cet homme, qui ne s'exprimait que difficilement en français, en prison en compagnie de mon Maître de stage. Dès lors qu'il avait reconnu les faits qui lui étaient reprochés, une procédure simplifiée a rapidement pu être mise en œuvre et une audience agendée à brève échéance. A chaque rencontre, ce client m'a questionnée sur les étapes de la procédure et sur la portée de l'acte d'accusation que nous avons ratifié, et il n'a pas toujours été aisé de se comprendre. Toutefois, il s'est régulièrement montré reconnaissant pour l'aide apportée et sa gratitude m'a fait comprendre que mes visites avaient non seulement une importance juridique mais aussi une valeur humaine car dans cette situation qu'il vivait, quelqu'un se préoccupait de lui.

Cette expérience m'a permis de réaliser qu'au-delà de la procédure pénale, qui ne présentait pas de difficultés particulières dans ce cas d'espèce, il incombe aussi à un.e avocat.e d'apporter aide et soutien à son client, lequel se retrouve parfois désarmé dans un pays étranger, où il doit faire face à des magistrats et à du personnel pénitentiaire qui ne s'expriment pas dans sa langue. Parvenu au terme de sa peine privative de liberté, cet homme a finalement été libéré et a dû entreprendre lui-même les démarches nécessaires pour quitter la Suisse dès lors que la décision du Tribunal ordonnait son expulsion du territoire. Mais c'était sans compter le fait que toutes ses affaires personnelles

- séquestrées au moment de son incarcération - ne lui avaient pas été restituées à sa sortie de prison ! Privé de téléphone portable, de pièce d'identité et de carte de crédit, il n'avait évidemment aucun moyen d'organiser son départ. Heureusement, ce client a eu le réflexe de venir chercher de l'aide auprès de notre étude, grâce à l'adresse qu'il avait mémorisée. Et ce n'est qu'après de multiples appels téléphoniques, qu'il aurait été incapable d'accomplir lui-même, que nous avons pu obtenir la restitution de sa pièce d'identité et qu'il a pu finalement réserver son voyage pour le lendemain. Cette histoire illustre bien les imprévus qui peuvent surgir dans le quotidien d'un.e avocat.e et le rôle humain que ce dernier peut être amené à endosser au-delà du cadre strictement légal.

* * *

En définitive, je ne peux que vivement conseiller, à celles et ceux qui en manifestent l'intérêt, de poursuivre leur formation juridique par l'accomplissement d'un stage d'avocat.e qui sera non seulement indispensable pour s'inscrire aux examens du brevet, mais aussi extrêmement enrichissant sur le plan des relations humaines.